



Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 26/11/2020 Date de révision: 09/05/2022 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Suma Cafe AutoTab
UFI : C000-A0PG-U00T-2JT5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Comprimés de nettoyage pour machine à espresso

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Urnex Brands, LLC
700 Executive Blvd.
10523 Elmsford, NY - USA
T +1-914-963-2042 - F +1-914-963-2145
info@urnex.com

Distributeur

Diversey Europe Operations,
B.V. Maarssenbroeksedijk 2,
3542 DN Utrecht, The Netherlands

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : International (Infotrac): +1 (352) 323-3500
France : +(33) 38-385-2192

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de sodium	N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 N° Index: 011-005-00-2 N° REACH: 01-2119485498-19-XXXX	30 – 40	Eye Irrit. 2, H319
Peroxyde du carbonate de sodium	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6 N° REACH: 01-2119457268-30-XXXX	20 – 30	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=1034 mg/kg de poids corporel) Eye Dam. 1, H318
Acide citrique	N° CAS: 77-92-9 N° CE: 201-069-1 N° REACH: 01-2119457026-42-XXXX	7 - 13	Eye Irrit. 2, H319
Laurylsulfate de sodium	N° CAS: 68955-19-1 N° CE: 273-257-1	0.5 - 1.5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Métaborate de sodium	N° CAS: 7775-19-1 N° CE: 231-891-6	0.1 - 1	Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d

Limites de concentration spécifiques

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Peroxyde du carbonate de sodium	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6 N° REACH: 01-2119457268-30	(7,5 $\leq$ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (25 $\leq$ C < 100) Eye Dam. 1, H318
Laurylsulfate de sodium	N° CAS: 68955-19-1 N° CE: 273-257-1	(10 $\leq$ C < 20) Eye Irrit. 2, H319 (20 $\leq$ C < 100) Eye Dam. 1, H318
Métaborate de sodium	N° CAS: 7775-19-1 N° CE: 231-891-6	(12,3 < C $\leq$ 100) Repr. 2, H361d

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
-------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.
- Procédés de nettoyage : Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur de récupération. . Eviter toute formation de poussière. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de générer et de respirer de la poussière. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Comprimés de nettoyage pour machine à expresso.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Non applicable

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Des lunettes de protection conformes à un standard approuvé, comme le standard européen EN166, doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter une exposition aux éclaboussures, brumes ou poussières émanant du liquide.

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucun nécessaire en condition normale d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Aucun nécessaire en condition normale d'utilisation. L'utilisation de gants adaptés est recommandée pour un contact prolongé ou en cas de peau sensible.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide (Granulés / Poudre)
Couleur	: blanc.
Odeur	: Aucun.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: > 100 °C
Inflammabilité	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 10,25 (1%)
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,06
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé.
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé.

Suma Cafe AutoTab	
DL50 orale rat	4595,556 mg/kg
Carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	4090 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
CL50 inhalation rat	2300 mg/m³ (Temps d'exposition: 2 h)
Peroxyde du carbonate de sodium (15630-89-4)	
DL50 orale rat	1034 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:EPA Guideline
Acide citrique (77-92-9)	
DL50 orale rat	11700 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Métaborate de sodium (7775-19-1)	
DL50 orale rat	2330 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:FIFRA (40 CFR 163)
Laurylsulfate de sodium (68955-19-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Laurylsulfate de sodium (68955-19-1)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé. pH: 10,25 (1%)
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 10,25 (1%)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Non classé.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Non classé.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	--

11.2.2. Autres informations

Autres informations	: Pas d'informations complémentaires disponibles
---------------------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non applicable.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé.

Carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 - Poisson [1]	300 mg/l Organismes de test (espèces): Lepomis macrochirus
CL50 - Poisson [2]	310 – 1220 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 - Crustacés [1]	200 – 227 mg/l Organismes de test (espèces): Ceriodaphnia sp.
CE50 - Crustacés [2]	200 – 227 mg/l Organismes de test (espèces): Ceriodaphnia sp.

Peroxyde du carbonate de sodium (15630-89-4)

CL50 - Poisson [1]	70,7 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
--------------------	--

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Peroxyde du carbonate de sodium (15630-89-4)	
CE50 - Crustacés [1]	4,9 mg/l Organismes de test (espèces): Daphnia pulex
Acide citrique (77-92-9)	
CL50 - Poisson [1]	1516 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus)
Métaborate de sodium (7775-19-1)	
CL50 - Poisson [1]	79,7 mg/l Organismes de test (espèces): Pimephales promelas
CE50 72h - Algues [1]	66 mg/l Organismes de test (espèces): Phaeodactylum tricornutum
CE50 72h - Algues [2]	54 mg/l Organismes de test (espèces): Phaeodactylum tricornutum
NOEC chronique poisson	11,2 mg/l Organismes de test (espèces): Pimephales promelas Durée: '32 d'
Laurylsulfate de sodium (68955-19-1)	
CL50 - Poisson [1]	1,3 mg/l: Organismes de test (espèces): Danio rerio (noms précédents: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	2,8 mg/l Organismes de test (espèces): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	20 mg/l Organismes de test (espèces): Desmodesmus subspicatus (noms précédents: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	14 mg/l Organismes de test (espèces): Desmodesmus subspicatus (noms précédents: Scenedesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [1]	42 mg/l (espèces: Desmodesmus subspicatus)
12.2. Persistance et dégradabilité	
Suma Cafe AutoTab	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Suma Cafe AutoTab	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Carbonate de sodium (497-19-8)	
BCF - Poisson [1]	(Pas de bio-accumulation)
Peroxyde du carbonate de sodium (15630-89-4)	
BCF - Poisson [1]	(Pas de bio-accumulation)
Acide citrique (77-92-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,72 (à 20 °C)
12.4. Mobilité dans le sol	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	
PBT	: Non
vPvB	: Non
Suma Cafe AutoTab	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles.		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Non déterminé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

FDS mise à jour pour se conformer à l'amendement du règlement REACH (CE) n° 2020/878.

Abréviations et acronymes

°C – Degrés Celsius
°F – Degrés Fahrenheit
ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.
ACGIH – Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis
ATE – Estimation de la toxicité aiguë
BCF – Facteur de bioconcentration
BEI – Indice d'exposition biologique
CAS – Service d'extraits chimiques
CLP - Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
CMR – Cancérigène, mutagène, agent toxique pour la reproduction
cP – centipoise (unité de viscosité dynamique)
cSt – centistokes (unité de viscosité cinématique)
DNEL – Dose dérivée sans effet
DMEL – Dose dérivée avec effet minimum
EC50 – Moitié de la concentration effective maximale
ECHA – Agence européenne des produits chimiques
EC-No. - Numéro de la Communauté européenne
EU – Union européenne
GHS - Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques
h – Heures
IATA – International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IC50 – Concentration minimale inhibitrice
IDLH – Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé
IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses
IOELV – Valeur limite d'exposition professionnelle indicative
KIFS – Code des statuts de l'Agence suédoise des produits chimiques (KemI)
kPa – kilopascal
Koc – Coefficient d'adsorption
Kow – Coefficient de partage de eau-octanol
LC50 – Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes

LD50 – Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL – Dose minimale avec effet nocif observé
mg/l: Milligramme par litre
mg/kg: Milligramme par kilogramme
mg/m3: Milligramme par mètre cube
Min - Minutes
N° ONU – Numéro ONU
NIOSH – Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
NOEC – Concentration sans effet observé
NO(A)EL – Dose sans effet nocif observé
N.S.A. – Non spécifié autrement
OEL – Occupational Exposure Limits - Limites d'exposition professionnelle
PBT – Persistant, Bioaccumulable, Toxique
PCN – Notification du centre antipoison
PNEC – Concentration(s) prédite(s) sans effet
ppm – parties par million
PVC – Chlorure de polyvinyl
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID – Accord européen relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS – Fiche de données de sécurité
STEL – Limite d'exposition à court terme
STOT – Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC – Substance extrêmement préoccupante (CMR, vPvB, PBT)
TDI – Dose journalière tolérable
TLV – Threshold Limit Value - Valeur limite d'exposition
TWA – Moyenne pondérée en temps
UFI – Identifiant unique de la formulation
ONU – United Nations - Nations Unies
vPvB – Très persistant, très bioaccumulable
WEL – Valeur limite d'exposition professionnelle
WGK – Wassergefährdungsklasse – Classification allemande de la qualité de l'eau

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun.

Texte intégral des phrases H et EUH

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2

Suma Cafe AutoTab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH	
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Classification et méthode utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]		
Eye Irrit. 2	H319	D'après les données d'essais

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.